

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 28 mars 2022

**N°** CD-2022-2-8-3

**N° applicatif** 3342

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace un état des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) 2022.

Concernant les AP et AE votées au cours des budgets précédents, l'encours est ajusté et augmente globalement de 98,4 M€ en investissement et de 14,8 M€ en fonctionnement pour le budget principal. Les AP diminuent de 0,1 M€ en investissement pour le budget annexe du Parc Erstein.

La procédure des autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) en investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui permet :

- d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,
- d'avoir une vision sur plusieurs exercices des priorités politiques de la collectivité,
- de chercher à limiter les inscriptions budgétaires de l'année à un niveau proche des consommations prévues afin d'améliorer les taux de réalisation.

La gestion pluriannuelle des crédits par le biais des autorisations d'engagement (AE) est également réservée aux dépenses de fonctionnement résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Collectivité européenne d'Alsace s'engage au-delà d'un exercice budgétaire.

Ces éléments financiers à caractère pluriannuels constituent des marqueurs forts des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des alsaciens. Ils sont

formalisés selon la segmentation stratégique définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité.

L'article R 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les AP ou AE et leurs révisions éventuelles soient présentées par le Président et qu'elles soient votées par l'Assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Le présent rapport présente l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AP du budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace et du budget annexe du Parc Erstein (I) ainsi que l'état des encours et enveloppes nouvelles d'AE proposées au vote dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2022 (II).

## I. Etat des AP par politique sectorielle

### A. Etat des AP de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	1 515 380,66 €	-1 091 730,47 €	2 607 111,13 €
Administration gestion des services	28 194 744,65 €	-14 843 851,56 €	43 038 596,21 €
Aide sociale à l'enfance	-20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	-1 125 000,00 €	-1 125 000,00 €	0,00 €
Attractivité territoires	-100 159 084,76 €	-114 714 167,75 €	14 555 082,99 €
Autonomie	14 160 254,83 €	-5 576 849,17 €	19 737 104,00 €
Bilinguisme	-3 576,23 €	-3 576,23 €	0,00 €
Culture et patrimoine	8 606 394,51 €	-1 714 000,00 €	10 320 394,51 €
Education	47 226 470,86 €	-22 914 514,89 €	70 140 985,75 €
Environnement	8 527 932,78 €	-1 490 062,22 €	10 017 995,00 €
Habitat	-5 159 390,56 €	-15 411 261,56 €	10 251 871,00 €
Infrastructures	96 753 975,00 €	-4 200 000,00 €	100 953 975,00 €
Innovation	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
Insertion, logement et emploi	293 437,24 €	-16 562,76 €	310 000,00 €
Protection maternelle et infantile	141 700,00 €	0,00 €	141 700,00 €
Santé publique	550 000,00 €	0,00 €	550 000,00 €
Sécurité civile	-1 000 000,00 €	-1 000 000,00 €	0,00 €
Sport et Jeunesse	220 000,00 €	-334 892,84 €	554 892,84 €
<b>Total</b>	<b>98 848 238,98 €</b>	<b>-184 456 469,45 €</b>	<b>283 304 708,43 €</b>

Il est notamment possible de relever une progression de +28,2 M€ des AP liées à l'administration et à la gestion des services, dont +23,8 M€ pour les titres de participation et +2,4 M€ pour le bâtiment COM COM Sélestat.

Par ailleurs, les AP relatives à l'autonomie augmentent de +14,2 M€, dont +2,4 M€ pour l'EHPAD Caritas de Strasbourg, +2,1 M€ pour l'EHPAD du Centre Hospitalier de Rosheim, +2,1 M€ pour l'EHPAD de Marckolsheim, +1,8 M€ pour l'EHPAD de Saverne et +1,6 M€ pour l'EHPAD de Dambach-Epfig.

En outre, les AP de la politique Education affichent une hausse de +47,2 M€, dont +16,2 M€ pour l'agenda accessibilité programmé Ad'AP 67, +12,9 M€ pour la reconstruction globale du collège Villon à Mulhouse, +6,7 M€ pour l'enveloppe structure et revêtements collèges et +4 M€ pour la reconstruction du collège de Rouffach.

Enfin, la politique Infrastructures présente une augmentation globale de +96,8 M€ de ses AP, +42,5 M€ pour la maintenance des routes et des IC, +12,2 M€ pour la protection des zones de captage de la RN 66, +8,2 M€ pour la dénivellation au niveau du carrefour château d'eau à Kingersheim et +7,1 M€ pour les travaux RD14/RD133 au niveau de Saverne/Bouxwiller.

S'agissant du budget annexe du parc Erstein, le mouvement d'AP de dépenses en investissement est le suivant :

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
<b>Budget annexe Parc Erstein</b>	<b>-110 000,00 €</b>	<b>-110 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La répartition par opération de ces AP en dépenses figure à l'annexe 1 jointe au présent rapport.

## B. Etat des AP de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AP à voter	AP diminuées	AP augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Administration gestion des services	422 583,00 €	0,00 €	422 583,00 €
Aide sociale à l'enfance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Attractivités territoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bilinguisme	-22 219,60 €	-86 632,60 €	64 413,00 €
Culture et patrimoine	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Education	16 538 020,52 €	-1 699 701,30 €	18 237 721,82 €
Environnement	995 578,00 €	-873 500,00 €	1 869 078,00 €
Habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Infrastructures	40 553 700,00 €	0,00 €	40 553 700,00 €
Innovation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Santé publique	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>58 503 661,92 €</b>	<b>-2 659 833,90 €</b>	<b>61 163 495,82 €</b>

Il est notamment possible de relever une progression de +40,6 M€ des AP, dont +21,2 M€ liées au CPER pour la déviation Châtenois RN 59, +9 M€ en lien avec la protection des zones de captage sur la RN 66 et +3,6 M€ pour les travaux et maintenance.

De même, la politique Education présente une augmentation de +16,5 M€ de ses AP, dont +9,6 M€ sont à mettre en lien avec des recettes destinées à la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), +2 M€ de recettes en lien avec la reconstruction du collège Solignac à Strasbourg et +1,8 M€ de recettes en lien avec la restructuration du collège St-Exupéry à Mulhouse.

La répartition par opération de ces autorisations de programme en recettes figure à l'annexe 2 jointe au présent rapport.

## II. Etat des AE par politique sectorielle

### A. Etat des AE de dépenses par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Action sociale de proximité	-534 368,12 €	-570 000,00 €	35 631,88 €
Administration gestion des services	1 446 440,00 €	0,00 €	1 446 440,00 €
Aide sociale à l'enfance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	-293 900,64 €	-543 918,64 €	250 018,00 €
Attractivité territoires	812 500,00 €	-87 500,00 €	900 000,00 €
Autonomie	-386 218,98 €	-386 218,98 €	0,00 €
Bilinguisme	681 039,24 €	-300 110,76 €	981 150,00 €
Culture et patrimoine	550 000,00 €	0,00 €	550 000,00 €
Education	78 700,00 €	0,00 €	78 700,00 €
Environnement	4 725 292,38 €	0,00 €	4 725 292,38 €
Habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Infrastructures	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Innovation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Insertion, logement et emploi	6 766 540,00 €	-80 459,00 €	6 846 999,00 €
Protection mat et infantile	727 021,61 €	-6 793,04 €	733 814,65 €
Santé publique	104 000,00 €	0,00 €	104 000,00 €
Sport et jeunesse	140 000,00 €	-350 000,00 €	490 000,00 €
<b>Total</b>	<b>14 817 045,49 €</b>	<b>-2 325 000,42 €</b>	<b>17 142 045,91 €</b>

La progression globale des AE de dépenses s'explique essentiellement du fait d'une hausse de +6,8 M€ des AE liées à la politique Insertion, logement et emploi, dont +5,5 M€ pour le FSE et +0,6 M€ pour les subventions insertion des jeunes.

Par ailleurs, les AE liées à la politique environnement augmentent de +4,7 M€, dont +3,6 M€ pour l'éducation à l'environnement.

La répartition par opération de ces AE en dépenses figure à l'annexe 3 jointe au présent rapport.

### B. Etat des AE de recettes par politique sectorielle

Politique	Volumétrie d'AE à voter	AE diminuées	AE augmentées ou nouvelles
Administration gestion des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Attractivité Europe Transfrontalier Université	-1 571,81 €	-351 571,81 €	350 000,00 €
Attractivité territoires	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Autonomie	-61 137,36 €	-61 137,36 €	0,00 €
Culture et patrimoine	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Environnement	158 000,00 €	0,00 €	158 000,00 €
Habitat	643 500,00 €	0,00 €	643 500,00 €
<b>Total</b>	<b>788 790,83 €</b>	<b>-412 709,17 €</b>	<b>1 201 500,00 €</b>

La progression des AE de recettes est liée au projet d'intérêt général (PIG) (+0,6 M€).

La répartition par opération de ces AE en recettes figure à l'annexe 4 jointe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2022 du budget principal à 283 304 708,43 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer au BP 2022 à - 184 456 469,45 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer au BP 2022 du budget annexe du Parc Erstein à - 110 000 € en dépenses d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à ouvrir ou à augmenter au BP 2022 à 61 163 495,82 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des AP à diminuer au BP 2022 à - 2 659 833,90 € en recettes d'investissement,
- D'arrêter le volume des AE à ouvrir ou à augmenter au BP 2022 à 17 142 045,91 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer au BP 2022 à - 2 325 000,42 € en dépenses de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à ouvrir ou à augmenter au BP 2022 à 1 201 500 € en recettes de fonctionnement,
- D'arrêter le volume des AE à diminuer au BP 2022 à - 412 709,17 € en recettes de fonctionnement,
- D'approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurant dans les annexes 1 à 4 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY